

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4330**

commune (s) : Grigny

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de 3 parcelles de terrain situées rue des Coteaux du Lyonnais et constituant l'emprise du parking du cimetière communal

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4330**

commune (s) : Grigny

objet : **Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de 3 parcelles de terrain situées rue des Coteaux du Lyonnais et constituant l'emprise du parking du cimetière communal**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

La société Beylat Aménagement a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire des parcelles cadastrées AM 442, AM 443 et AM 456 à Grigny, qui constituent le terrain d'assiette d'un parc de stationnement public situé au droit du cimetière communal ainsi que la voie d'accès à ce cimetière.

Le classement de ces emprises d'une superficie totale de 1 137 mètres carrés environ permet ainsi d'assurer la desserte publique d'un équipement public, à savoir le cimetière communal.

La société Beylat Aménagement s'est engagée à céder, à titre gratuit, à la Communauté urbaine les parcelles cadastrées AM 442, AM 443 et AM 456.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue des Coteaux du Lyonnais, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, par la Communauté urbaine de Lyon, des parcelles de terrain nu d'une surface totale de 1 137 mètres carrés environ, cadastrées AM 442, AM 443 et AM 456 aménagées en parc de stationnement et en voie de desserte, situées rue des Coteaux du Lyonnais à Grigny et appartenant à la société Beylat Aménagement.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1631, le 14 janvier 2013 pour 800 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants, pour ordre en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - et en recettes : compte 1328 - fonction 822.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais d'acte notarié.

6° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire des parcelles de terrain nu d'une surface totale de 1 137 mètres carrés environ, cadastrées AM 442, AM 443 et AM 456 situées rue des Coteaux du Lyonnais à Grigny, au droit du cimetière communal, lequel prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.